

Bruxelles, le 22 octobre 2024
(OR. en)

13693/1/24
REV 1

LIMITE

ECOFIN 1049
UEM 324

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Déclaration, au nom de la présidence du Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE, lors de la réunion annuelle du CMFI, Washington, DC, octobre 2024

Les délégations trouveront ci-joint la déclaration, au nom de la présidence du Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE, faite lors de la réunion annuelle du Comité monétaire et financier international (CMFI), à Washington, DC, en octobre 2024.

Déclaration, au nom de la présidence du Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE, lors de la réunion annuelle du CMFI, Washington, DC, octobre 2024

1. Face à la guerre d'agression non provoquée et injustifiée que mène actuellement la Russie, l'UE est déterminée à continuer d'apporter à l'Ukraine et à sa population un soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique aussi longtemps qu'il le faudra et aussi intensément que nécessaire. La Russie ne doit pas l'emporter. L'UE est également vivement préoccupée par la situation humanitaire catastrophique à Gaza et par l'intensification des tensions dans la région. Nous exhortons tous les acteurs à faire preuve de retenue et à éviter toute nouvelle escalade, et appelons à la mise en œuvre intégrale de la proposition de cessez-le-feu, qui conduirait à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la libération de tous les otages et à une augmentation significative et durable des flux d'aide humanitaire.
2. La guerre d'agression actuellement menée par la Russie contre l'Ukraine et l'expansion des tensions géopolitiques, associées aux réalignements des chaînes d'approvisionnement actuels ainsi qu'à la fragmentation géoéconomique croissante, ont une incidence négative sur l'économie mondiale, notamment pour les économies émergentes et en développement. Il reste essentiel, à titre de priorité, d'intensifier les efforts conjoints visant à renforcer le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles pour éviter une concurrence dommageable et les courses aux subventions, qui peuvent accentuer la fragmentation. Une concurrence loyale favorisera l'innovation et l'efficacité. Une OMC réformée et renforcée et une coordination internationale forte restent le meilleur rempart contre la fragmentation géoéconomique. La coopération internationale est également essentielle pour accélérer les transitions écologique et numérique et relever les défis qui y sont liés.

3. Jusqu'à présent, l'UE a fourni à l'Ukraine et à sa population une aide globale de près de 114 milliards d'euros. Il s'agit notamment de soutenir les États membres qui accueillent des personnes fuyant la guerre d'agression menée par la Russie. L'UE reste le principal contributeur financier de l'Ukraine parmi ses partenaires internationaux depuis le début de la guerre et elle continuera de soutenir les besoins de financement de l'Ukraine. À la suite du versement de 18 milliards d'euros au titre de l'instrument AMF+ en 2023, l'UE a lancé la facilité pour l'Ukraine, d'un montant de 50 milliards d'euros, qui constitue un cadre permettant de fournir un financement stable et prévisible d'ici 2027, en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes ayant fait l'objet d'un accord, conçu pour être conforme au programme du FMI et le compléter. Ces politiques sont soigneusement intégrées dans les efforts internationaux visant à accélérer le redressement et la trajectoire d'adhésion de l'Ukraine à l'UE, ainsi qu'à améliorer les perspectives de croissance à long terme, notamment en soutenant le renforcement des capacités. À ce jour en 2024, l'UE a versé 12,2 milliards d'euros de financements au titre de la facilité, un décaissement supplémentaire étant prévu pour la fin de l'année, sous réserve du respect des conditions de politique. Nous soulignons l'importance que revêtent le partage continu des charges et les efforts déployés de concert par les partenaires internationaux, essentiels pour préserver la stabilité économique de l'Ukraine.

4. Conformément aux conclusions du Conseil européen du 27 juin 2024 et pour répondre directement au communiqué du sommet du G7 qui s'est tenu dans les Pouilles le 15 juin, l'UE travaille actuellement à une proposition de la Commission visant à établir le mécanisme de coopération sous forme de prêts en faveur de l'Ukraine couvrant des prêts à l'Ukraine allant jusqu'à 45 milliards d'euros dans le cadre de l'initiative des "Prêts par une accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires au profit de l'Ukraine" du G7. Cette proposition de règlement comprend la contribution propre de l'UE sous la forme d'un nouveau prêt exceptionnel au titre de l'assistance macrofinancière d'un montant maximal de 35 milliards d'euros, qui sera mis à disposition en 2024 et sera versé en une ou plusieurs fois avant fin 2025. Une fois adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, ce paquet permettrait de répondre aux nouveaux besoins budgétaires urgents de l'Ukraine, ce qui est crucial pour aider l'Ukraine à maintenir les fonctions essentielles de l'État, assurer la stabilité macroéconomique et remettre en état les infrastructures critiques.
5. Nous saluons le dialogue étroit que le FMI mène avec l'Ukraine, ainsi que le soutien constant qu'il lui apporte. Nous saluons la récente conclusion favorable du cinquième réexamen du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et nous félicitons les autorités ukrainiennes de continuer à afficher de bons résultats au titre du programme malgré des conditions difficiles. À ce jour, près de 7,6 milliards de dollars ont été décaissés au titre du MEDC, qui vise à aider les autorités ukrainiennes à ancrer des politiques qui soutiennent la stabilité budgétaire, extérieure, des prix et financière, tout en favorisant la croissance à long terme dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre et du cheminement de l'Ukraine vers l'adhésion à l'Union européenne.

6. L'UE a continué de fournir une assistance macrofinancière (AMF) aux pays partenaires confrontés à une crise de leur balance des paiements, amplifiant ainsi l'impact de la coopération du FMI. Deux programmes reposant sur l'AMF sont en cours, respectivement avec la Moldavie (pour un montant maximal de 220 millions d'euros sous forme de prêts et de 75 millions d'euros sous forme de subventions) et avec la Macédoine du Nord (pour un montant maximal de 100 millions d'euros sous forme de prêts), toutes deux sur la voie de l'adhésion à l'UE. Compte tenu de la situation géopolitique complexe, la Commission a notamment présenté, en mars et en avril, des propositions relatives à de nouvelles opérations de prêt au titre de l'AMF pour l'Égypte et la Jordanie, le Conseil de l'UE ayant approuvé la première partie de l'opération pour l'Égypte en avril. L'UE continue également d'apporter un soutien aux pays en développement dans le cadre de l'initiative "Global Gateway". En outre, l'UE et ses États membres sont restés le principal fournisseur d'aide publique au développement (APD) dans le monde en 2023, représentant 42 % de l'APD mondiale.

7. La croissance mondiale a mieux résisté que prévu en 2023. Selon les projections futures, la croissance demeurerait stable en 2024 et 2025 et l'inflation continuerait de diminuer. Si une certaine reprise du commerce mondial est attendue, les risques restent élevés, notamment ceux qui découlent des chocs géopolitiques. Les perspectives de croissance à moyen terme restent modestes. L'économie de l'UE a ralenti en 2023 mais a continué de faire preuve d'une résilience relative face aux chocs de grande ampleur et de générer des emplois, malgré les incidences spécifiques de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et le ralentissement du commerce mondial. La croissance du PIB de l'UE devrait augmenter légèrement pour atteindre 0,9 en 2024 et progressivement augmenter jusqu'à 1,3 % en 2025. La solidité du marché du travail conjuguée à la hausse des salaires et une réduction supplémentaire de l'inflation devraient progressivement commencer à soutenir la croissance de la consommation, tandis que l'assouplissement des conditions financières et la poursuite des décaissements des fonds "NextGenerationEU" devraient soutenir les investissements. Les aléas entourant les perspectives économiques restent néanmoins baissiers, en raison de l'incertitude mondiale, qui est en grande partie due aux tensions géopolitiques et qui continue à peser sur ces perspectives.

8. Le cadre révisé de gouvernance économique de l'UE a été adopté en avril 2024 et sous-tend les plans des États membres en matière de politique budgétaire et de réformes structurelles pour les années à venir. Ce cadre permet aux politiques budgétaires de faire face à l'incertitude. Il est jugé approprié de mener une politique budgétaire restrictive pour l'ensemble de la zone euro en 2025 compte tenu des perspectives macroéconomiques ainsi que de la nécessité de continuer à renforcer la viabilité budgétaire et de soutenir le processus de désinflation en cours. Il demeure essentiel de continuer à maintenir ou à augmenter les investissements et de poursuivre les réformes structurelles pour promouvoir une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience.
9. L'UE et ses États membres continuent de mettre en œuvre l'instrument de relance NextGenerationEU. Le montant total des subventions et des prêts accordés jusqu'à présent au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), l'instrument se trouvant au cœur de NextGenerationEU et soutenant les réformes structurelles et les investissements dans l'UE, s'élève à 265 milliards d'euros sur un total de 650 milliards d'euros¹. En outre, l'UE s'efforce de catalyser les investissements privés vers les priorités stratégiques de l'UE par l'intermédiaire du programme InvestEU, qui vise à mobiliser plus de 372 milliards d'euros d'investissements grâce au soutien d'une garantie budgétaire de l'UE. Fin 2023, 217 milliards d'euros avaient été mobilisés, sur la base des opérations approuvées (plus de 60 % de l'objectif).

¹ 648 milliards d'euros aux prix de 2022.

10. Dans le même temps, les réformes visant à réduire les obstacles à l'investissement privé sont nécessaires pour les transitions écologique et numérique et la sécurité énergétique. De nouveaux développements concernant le renforcement de l'union des marchés des capitaux de l'UE dans les années à venir contribueront à approfondir les marchés financiers européens tout en améliorant l'orientation de l'épargne et des investissements internationaux de l'UE vers nos priorités communes, en particulier les transitions écologique et numérique. En outre, pour relever les défis en matière de compétitivité, il sera nécessaire de fixer des priorités claires pour les secteurs critiques, de mener des réformes aux niveaux national et européen et de mobiliser des fonds publics et privés.
11. Afin de faire progresser la transition vers une économie neutre pour le climat, l'UE a adopté des actes législatifs clés du paquet "Ajustement à l'objectif 55" de la Commission européenne, y compris un renforcement du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières conforme aux règles de l'OMC et un Fonds social pour le climat. L'Europe est également déterminée à jouer un rôle de premier plan dans la révolution des technologies propres. À cette fin, le règlement pour une industrie "zéro net", qui est un élément clé du plan industriel vert pour l'Europe, est désormais entré en vigueur. L'UE continue de réaliser des progrès en ce qui concerne son cadre en matière de finance durable, tout en encourageant le financement privé de projets et de technologies favorisant la transition. L'UE continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux afin de faire progresser la transition écologique et de faire face à l'incidence croissante du changement climatique.

Questions relatives à la politique du FMI

12. Les États membres de l'UE continuent de soutenir l'engagement pris par le CMFI en faveur d'un FMI fort, fondé sur un système de quotes-parts et doté de ressources suffisantes, afin de préserver son rôle central au sein du dispositif mondial de sécurité financière. L'UE salue l'achèvement de la 16^e révision générale des quotes-parts du FMI, qui prévoit de maintenir l'enveloppe de ressources actuelle du Fonds et qui renforce la nature du Fonds, reposant sur un système de quotes-parts. La priorité consiste désormais, pour les membres du FMI, à achever les procédures nationales et à fournir le consentement de leur pays aux augmentations des quotes-parts respectives et à la réduction des nouveaux accords d'emprunts (NAE) d'ici l'échéance convenue, à savoir le 15 novembre 2024. Nous nous félicitons de la création d'un 25^e siège pour l'Afrique subsaharienne d'ici novembre 2024, qui garantit l'amélioration de l'équilibre général de la représentation régionale au sein du conseil d'administration du FMI. Nous travaillerons de manière constructive sur des approches possibles pour orienter un réaligement des quotes-parts du FMI, ainsi qu'il a été convenu dans la déclaration de la présidence lors de la réunion du CMFI d'octobre 2023, dans le cadre de la 17^e révision générale des quotas d'ici juin 2025. La formule actuelle fonctionne bien et permet d'atteindre les objectifs de réaligement. Un partage équitable de la charge entre toutes les grandes économies avancées et la protection des quotes-parts des membres les plus pauvres sont essentiels.

13. Les États membres de l'UE se félicitent de la révision globale des commissions et des commissions additionnelles du FMI en ce qui concerne les politiques qui ont une incidence sur le coût total des emprunts effectués auprès du FMI. Nous reconnaissons l'intérêt de certains ajustements concernant ces politiques compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêt mondiaux et de l'augmentation des recettes du Fonds. Nous prenons également note de l'évaluation effectuée par nos services selon laquelle les perspectives de recettes du Fonds pour les années à venir restent solides et l'objectif d'encaisse de précaution de 25 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) a été atteint à la fin de l'exercice 2024. Nous rappelons que toute révision des politiques du FMI en matière de commissions et de commissions additionnelles doit tenir compte du fait qu'elles font partie intégrante du cadre de gestion des risques de crédit du Fonds, qui établit la génération des recettes pour protéger le bilan du Fonds et fournit des incitations fondées sur les prix pour favoriser les emprunts mesurés et le remboursement anticipé, contribuant à préserver le caractère renouvelable des ressources du FMI, ainsi que les objectifs généraux de prêt du FMI. À cet égard, nous soulignons qu'il importe d'évaluer les politiques de financement et de prêt de manière globale.

14. Les États membres de l'UE, collectivement, se sont engagés à verser 38 milliards de dollars pour l'acheminement volontaire de droits de tirage spéciaux (DTS) (ou de contributions équivalentes) au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) et au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), et ils ont ouvert la voie en matière de transfert des ressources vers les fonds fiduciaires du FMI. Nous encourageons les pays à envisager de nouvelles contributions volontaires pour renforcer le FRPC ainsi que le FFRD, et à tenir leurs engagements, de manière que les ressources soient effectivement disponibles pour les pays vulnérables. Les États membres de l'UE rappellent la réunion informelle des ministres de l'économie et des finances qui s'est tenue à Budapest les 13 et 14 septembre, au cours de laquelle les ministres et la directrice générale du FMI ont discuté des nouvelles possibilités de financement pour soutenir les pays à faible revenu et des options envisageables pour que le FRPC repose sur des bases durables. L'UE est l'un des contributeurs principaux du FRPC et elle soutient son bon fonctionnement et son autonomie. À cet effet, une combinaison de mesures portant à la fois sur le financement et sur les politiques et pratiques en matière de prêt sera nécessaire; combinaison qui doit être compatible avec les contraintes juridiques des pays. Le FRPC est essentiel pour atteindre l'objectif consistant à fournir des financements concessionnels pour soutenir les mesures stratégiques visant à résoudre les problèmes de balance des paiements (BDP) et à répondre de manière adéquate aux besoins connexes des pays à faible revenu dans les années à venir. Dans le même temps, afin de limiter les risques pour le Fonds et d'utiliser au mieux les rares ressources disponibles, les prêts relevant du FRPC doivent être prudemment accordés et assortis de garanties adéquates.

15. La gestion des vulnérabilités liées à la dette mondiale demeure une priorité essentielle. L'UE se félicite des progrès accomplis dans le cadre commun du G20/Club de Paris pour le traitement de la dette et demande que des efforts supplémentaires soient déployés en vue de restructurations de la dette plus prévisibles, rapides, ordonnées et coordonnées. Les accords sur le traitement de la dette pour le Tchad, la Zambie et le Ghana montrent que le cadre commun fournit des résultats, même s'il convient de reconnaître que les traitements de la dette pourraient être plus rapides à l'avenir. Nous nous félicitons également de la prolongation pour quatre ans de la facilité de crédit pour l'Éthiopie, qui faciliterait les négociations avec les créanciers en ce qui concerne la restructuration de la dette et qui a été rendue possible par les assurances financières fournies par le comité des créanciers officiels. Nous soutenons les efforts déployés pour tirer les enseignements des dossiers nationaux en cours au titre du cadre commun, dans le but d'élaborer des orientations claires, afin d'aider les pays emprunteurs à gérer le processus. Nous encourageons la poursuite de la coordination multilatérale effective du traitement de la dette dans les pays à revenu intermédiaire (PRI) et nous nous félicitons de l'accord conclu avec le Sri Lanka. Nous nous félicitons des travaux en cours dans le cadre de la table ronde sur la dette souveraine mondiale, qui constitue une plateforme importante pour faciliter une compréhension commune des défis mondiaux liés à la dette entre toutes les parties prenantes. Pour les pays confrontés à des pressions sur la liquidité, mais dont la dette reste soutenable, nous encourageons les travaux en cours du G20, du FMI et de la Banque mondiale visant à soutenir ces pays sur la base de trois piliers: i) des réformes structurelles et une mobilisation des ressources nationales; ii) un soutien financier extérieur, y compris de la part des institutions financières internationales (IFI); et iii) une meilleure coordination entre les partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de mobiliser des prêts auprès des créanciers privés. À cette fin, nous soutenons les travaux menés au niveau national visant à coordonner les flux de financement. Nous encourageons également la poursuite des efforts en matière de transparence de la dette.